

FICHE DE PRÉINSCRIPTION
CLASSE DE 6^{ème}
Année 2018/2019

Elève

Nom _____ Prénom _____ Sexe F M

Né(e) le _____ à _____ Département _____

Établissement et classe fréquentés en 2017-2018 _____

Renseignements sur la famille

Responsable légal Père et Mère Père Mère Autre _____

Responsable Payeur Père et Mère Père Mère Autre _____

Coordonnées

PÈRE Nom - Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Commune _____

Adresse mail _____

Tél. Domicile _____ Tél. Portable _____ Tél. Travail _____

Profession _____ Employeur _____

MÈRE Nom - Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Commune _____

Adresse mail _____

Tél. Domicile _____ Tél. Portable _____ Tél. Travail _____

Profession _____ Employeur _____

AUTRE Nom - Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Commune _____

Adresse mail _____

Tél. Domicile _____ Tél. Portable _____ Tél. Travail _____

Profession _____ Employeur _____

Frère(s) et/ou sœur(s) scolarisé(s) à l'Estran cette année ou pour 2018/2019

Si oui Nom et prénom _____ Classe _____

Nom et prénom _____ Classe _____

Nom et prénom _____ Classe _____

Régime scolaire demandé

Externe Demi-pensionnaire Interne

Classe(s) redoublée(s)

Oui (préciser) _____ Non

Procédure d'inscription

1. Fiche de préinscription à déposer au Collège Charles de Foucauld au plus tard le 6 avril 2018.
2. Accusé de réception et carton d'inscription définitive transmis à la famille à partir du 16 avril 2018.
3. Carton d'inscription définitive à déposer au Collège Charles de Foucauld au plus tard le 8 juin 2018.

J'entre en 6^{ème} au collège Charles de Foucauld :

- Classe de 6^{ème}
- Classe de 6^{ème} « Parcours Arts et Sports »
- Classe de 6^{ème} « Parcours Saint-Marc »

Options facultatives :

- Section Anglophone* : pour l'admission, organisation de tests dans le courant du mois de juin 2018. La convocation sera jointe à l'accusé de réception de la préinscription.
- Atelier théâtre

*** Cette section n'est pas compatible avec la classe de 6^{ème} « Parcours Saint-Marc » et la classe de 6^{ème} « Parcours Arts et Sports ».**

AMÉNAGEMENT DE LA SCOLARITÉ : si votre enfant a bénéficié jusqu'à présent d'un aménagement, merci de préciser ci-dessous de quel dispositif il s'agissait et de joindre à ce dossier les pièces justificatives demandées.

Projet d'Accueil Individualisé (PAI) dans le cadre d'une maladie chronique

Si ce dispositif doit être reconduit, merci de joindre à cette demande d'inscription :

- Une copie du PAI le plus récent
- Le protocole d'urgence ou d'aménagement, ainsi que la copie de l'ordonnance si traitement à prendre à l'école, (documents de moins de 3 mois établis par votre médecin traitant)
- Prendre contact avec l'infirmière scolaire début septembre afin de l'informer de la situation de votre enfant et de programmer un rendez-vous avec le médecin scolaire qui rédigera le nouveau PAI

Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) dans le cadre d'un trouble des apprentissages (Dyslexie, etc.)

Si ce dispositif doit être reconduit, merci de joindre à cette demande d'inscription :

- Une copie du PAP le plus récent avec les aménagements pédagogiques
- Un bilan récent (moins de 2 ans) du professionnel qui suit votre enfant (orthophoniste, ergothérapeute, etc.) précisant les aménagements recommandés
- Le bilan psychométrique réalisé par un psychologue le cas échéant (*)
- Le compte-rendu du bilan réalisé au Centre de référence des troubles des apprentissages (CHR Brest) le cas échéant (*)
(*) joindre une copie du compte-rendu sous pli cacheté à l'attention du médecin scolaire
- Prendre contact avec l'infirmière scolaire début septembre pour programmer un rendez-vous avec le médecin scolaire qui réévaluera la pertinence du PAP

Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) dans le cadre d'un handicap reconnu par la MDPH

Si ce dispositif doit être reconduit, merci de joindre à cette demande d'inscription :

- Une copie de la réunion d'ESS la plus récente (ou précisez les demandes en cours faites auprès de la MDPH)
- Une copie de la notification d'accompagnement / AVS ou de matériel octroyé / MDPH
 - Accompagnement AVS - nombre d'heures _____
 - Matériel particulier notifié par la MDPH _____

Dans le cadre d'un PPS pour des troubles des apprentissages, fournir également :

- Un bilan récent (moins de 2 ans) du professionnel qui suit votre enfant (orthophoniste, ergothérapeute, etc.) précisant les aménagements recommandés
- Le bilan psychométrique réalisé par un psychologue le cas échéant (*)
- Le compte-rendu du bilan réalisé au Centre de référence des troubles des apprentissages (CHR Brest) le cas échéant (*)
(*) joindre une copie du compte-rendu sous pli cacheté à l'attention du médecin scolaire

Pour ces trois dispositifs, PAI / PAP / PPS : si l'élève a bénéficié d'un aménagement aux examens, merci de joindre également la copie de la décision d'aménagement que vous avez reçue du Rectorat d'Académie.

À _____, le _____

Signature des parents :